

La Gazette Pennole

MAIRIE DE PENNE
Le Bourg - 81140 PENNE
Responsable de publication :
Jean-Luc Kretz
Ont participé à ce numéro :
Commission communication
Commissions municipales
Associations

N° 9 - 2nd Semestre 2018 - 3 Juillet

Bulletin d'informations municipal



SOMMAIRE

Page 1

ÉDITO : Le mot du Maire

Pages 2 à 6

Information communales
Commissions

Pages 7 à 8

Informations intercommunales

Page 9

Parole de femme

Page 10 à 16

Associations
Manifestations
Brèves, Etat civil

Numéros utiles

Mairie

☎ : 05-63-56-31-11
Fax : 05-63-56-39-40
Courriel : mairiedepenne@orange.fr
Site : www.mairie-penne-tarn.fr
Horaires d'ouverture : 9h00-12h00
(lundi mardi jeudi vendredi) et
14h00-17h00 (lundi vendredi)
Fermé le mercredi et week-end

Office Tourisme : 05 63 56 36 68
Site : www.cordessurciel.fr

Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)
☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers

☎ : 112

Gendarmerie

☎ : 17

ÉDITO

Le mot du Maire

L'été arrive enfin et nous allons pouvoir profiter de tous ces moments de convivialité offerts par les différentes festivités de notre commune.

Celui-ci étant souvent chaud et la population augmentant, les excès de consommation d'eau peuvent être importants.

J'ai pris un arrêté concernant l'interdiction du remplissage des piscines du 01/07/18 au 31/10/2018

Nous comptons donc sur votre vigilance afin que cette période estivale se passe au mieux pour chacun.

Je suis heureux de vous informer que notre commune avec celles de Cordes sur Ciel, Puycelsi, Castelnau de Montmirail et Bruniquel viennent d'être classées « Grands Sites Occitanie. »

Cette reconnaissance est importante pour son impact touristique, culturel mais aussi environnemental et économique.

Une information plus complète sera énoncée dans cette Gazette.

Les travaux du Bourg sont arrêtés pour l'été et seront finis courant septembre.

Néanmoins de nombreux travaux continuent en régie avec nos employés communaux.

Et cette année d'autres sont prévus. Entre autres des réflexions sont en cours concernant les toitures des logements de l'ancienne Poste et de l'ancienne école de Roussergues. Nous ferons bien sûr un bilan complet avant la fin du mandat.

Enfin, je terminerai cet édit, une fois n'est pas coutume, en remerciant chaleureusement tous les acteurs qui participent à cette Gazette et qui y contribuent par leurs articles.

En particulier Philippe Delabre et Jean-Jacques Lacombe pour tout le temps passé à cette Gazette.

Bon été à tous !

Bien à vous

Le Maire, Jean-Luc KRETZ

Ordre du jour des conseils municipaux de 2nd semestre 2018 (les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la commune) :

CM 5 janvier 2018 18h30 - Ordre du jour :

Délibérations :

- Avenant marché toiture église Sainte-Catherine
- Subvention Familles Rurales
- Convention Penne/Vaour pour le maillage AEP
- Statut 4C (correction erreurs matérielles)
- Approbation du rapport de la CLECT
- Demande d'aide sociale
- Pathus de Vignières
- Abords maison partagée
- Régime indemnitaire du personnel
- Autorisation dépense investissement

Informations diverses :

PLU

DDT

Grand Site

Convention du territoire (eau)

Questions diverses

CM 2 février 2018 18h30 - Ordre du jour :

Délibérations :

- Achat Minicar pour le transport
- Financement Salle Polyvalente
- Financement Aménagement Bourg
- Attribution de l'Aménagement du Bourg
- Maintenance Forêt Communale
- Répartition des sièges à la 4C
- Convention Maillage Penne-Vaour

Informations diverses :

Projet acquisition boulangerie

Point sur Le Garrissou (Les Cabannes)

PLU

Questions diverses

CM 13 avril 2018 18h30 - Ordre du jour :

Délibérations :

- Vote des taxes communales
- Vote des budgets primitifs : budget principal, transport et eau/assainissement

Informations diverses :

Maillage

Autres

Questions diverses

CM 8 mai 2018 9h30-11h - Ordre du jour :

Délibérations :

- Grand Site Occitanie
- Participation à l'expérimentation de la médiation préalable
- obligatoire dans certains litiges de la fonction publique :
- mise en œuvre par le CDG81
- Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor

Informations diverses :

Problématique présence médecins sur le secteur

Aménagement du village

Fournil du bourg

Course cycliste du 10 juin

Autres

Questions diverses

Cérémonie 8 mai au monument aux morts

CM 22 juin 2018 18h30 - Ordre du jour :

Délibérations :

- RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Eau/Assainissement)
- SPR (Site Patrimonial Remarquable)
- Durée d'Amortissement à appliquer (budget AEP)
- Décisions Modificatives des budgets
- (ajout) DM 4C
- Modification du règlement de l'eau
- Groupement de commande CDG81 pour reliures registres

Informations diverses :

Organisation de la fête de PENNE

Communauté de Communes

Contrat de location de la salle polyvalente et des tables/bancs

Point sur les dossiers en cours (maillage, travaux, projet bibliothèque, événement Poésie,...)

Questions diverses

VOIRIE COMMUNALE

Réfections réalisées :

- Chemin vicinal numéro 23 (chemin de la gare sous le château) avec préparation, curage des fossés, pose de grave émulsion et goudronnage bicouche pour terminer le chantier. Le montant de ce projet est de 19 710 60 € HT.
- Chemin du plô (partie basse sur 450 m linéaires avec nettoyage du chemin, travaux d'écoulement de l'eau (saignées), grave émulsion et goudronnage bicouche. Le montant de ce second projet est de 14 184 € HT.

NB : un grand merci à Daniel Giroud qui a demandé la livraison de quatre petits camions de gravette par la mairie, et comme cela se faisait il y a encore quelques temps, en prenant sur son temps pour aider le collectif, Daniel a permis une circulation plus conforme en remettant cette partie de voirie en état.

Travaux en régie (rebouchage des nids-de-poule avec du gravier diamètre 0.20 et point à temps en fonction du besoin) :

chemin du causse de Cardisse

chemin de Béral

chemin de Figat et Roudol en Gravette



Budgets communaux 2018**BUDGET DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE**

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	92 301	Atténuations de charges	115 000
Charges de personnel	231 260	Produits des services	13 900
Atténuations de produits	87 390	Impôts et taxes	166 661
courante	50 800	Dotations et participations	238 168
emp.)	16 000	Pdts gest° courante Chges excep	36 308
Virement section investissement	146 978	Résultat Reporté ou Anticipé	54 693
Total	624 730	Total	624 730

BUDGET D'INVESTISSEMENT - COMMUNE

Dépenses		Recettes	
Total des dépenses d'équipement	817 518	Subventions d'investissement	487 932
Remboursement d'emprunts	59 159	Emprunts et dettes assimilées	177 393
Opérations d'ordre entre section		Recettes financières	130 410
Opérations patrimoniales		Recettes d'ordre investissement	146 978
Solde d'exécution reporté/anticipé	66 036	Solde d'exécution reporté/anticipé	
Total	942 713	Total	942 713

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - EAU & ASSAINISSEMENT

dépenses		recettes	
Charges à carac. général	68 000	Vente de produits	174 759
Charges personnel	81 000	Subvention d'exploitation	1 600
Charges FIN	24 482	Produit Exceptionnel	
Virement section investissement	10 000	Opérations d'ordre entre section	31 300
Opérations d'ordre	35 727	Résultat reporté ou anticipé	11 550
Total	219 209	Total	219 209

BUDGET D'INVESTISSEMENT - EAU & ASSAINISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles	80 000	Subventions d'investissement	3 302 000
Opérations d'équipement	5 020 800	Emprunts et dettes assimilées	1 752 018
Emprunt & dettes assimilées	40 000	Recettes financières	56 298
Dépenses d'ordre	110 128	Recettes d'ordre investissement	114 555
Solde d'exécution reporté		Soldes d'exécution	26 057
Total	5 250 928 €	Total	5 250 928 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - TRANSPORT

dépenses		recettes	
Charges carac. général	14 202	Vente de produits	350
Charges de personnel & frais	35 000	Subvention d'exploitation	43 800
Charges financières	500	Produits Exceptionnels	
Virement sect° investis.	4 448	Excédent reporté	10 000
Total	54 150	Total	54 150

BUDGET D'INVESTISSEMENTE - TRANSPORT

dépenses		recettes	
Immobilisations Corporelles	23 939	Emprunts et Dettes assimilées	18 555
Immobilisations en Cours	65 000	Recettes financières	14 808
Emprunts et Dettes assimilées	1 000	Vir. sect° Fonct°	4 448
Opération d'ordre		Excédent rep. 2016	52 128
Total	89 939	Total	89 939 €

Budgets 4C 2018		
BUDGET 2018	FONCTIONNEMENT 2018	INVESTISSEMENT 2018
BUDGET GENERAL 4C	2 836 778,38	574 752,57
BUDGET ECOLES	707 613,33	34 408,62
BUDGET DECHETS MENAGERS	522 564,82	936 981,49
BUDGET VOIRIE	456 471,99	974 964,43
BUDGET SPANC	49 734,33	28 364,59
BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE	35 843,39	3 376,57
BUDGET MSAP Maison Svces Au Publi	124 904,00	1 342,31
BUDGET CUISINE FONTBONNE	140 587,15	12 029,33
TOTAL BUDGETS 2018	4 874 497,39	2 566 219,91
	<i>Total</i>	<i>7 440 717,30</i>
SUBVENTIONS aux Associations 2018		142 000,00
ARC EN CIEL (CEJ)		20 500,00
COCCINELLE (CEJ)		38 798,67
JARDIN D'ENFANTS MILHARS (CEJ)		11 000,00
Comité du Grand Fauconnier		1 000,00
ASSO FOOT CORDES		500,00
ASSO FOOT VAOUR		500,00
ASSO THEATRE LE COLOMBIER		5 000,00
POMPIERS VAOUR		1 300,00
POMPIERS CORDES		1 300,00
FAMILLES RURALES		3 500,00
AIDE EXEPTIONNELLE FAMILLES RURALES		1 570,00
C'VITAL		15 600,00
CUMA		550,00
Amis du Vieux Cordes		2 000,00
ETE DE VAOUR		7 500,00
ETE DE VAOUR- OPERATION ADA- DRAC		5 000,00
TENNIS DE CORDES		1 000,00
ACADOC		2 500,00
ENERGY FORM		500,00
MAISON DE PAYS		1 000,00
ASSO VIVRE ENSEMBLE		500,00
ASSO RECTO VERSO		1 000,00
CONVENTION C'VITAL- MAISONS PARTAGEES		16 500,00
ASSOCIATION LES ETINCELLES CESTAYROLLES		500,00
ASSOCIATION HORIZONFORME		500,00
RESERVE		2 381,33

Maillage de l'eau :

La réalisation du maillage de l'eau à Penne et Vaour a commencé dans le secteur Haute Serre / Fontblanque. Ce maillage a pour but de connecter les différents hameaux de la commune entre eux afin de réduire le nombre de petits captages peu fiables tant en qualité qu'en quantité que nous avons sur le territoire, pour utiliser exclusivement les captages d'Amiel et de la Madeleine dont l'eau est d'une excellente qualité.

Ce projet comprend la réalisation d'une bache de reprise, de systèmes de filtration, de deux châteaux d'eau, et de conduites reliant l'ensemble.

Le départ de cette aventure remonte à la volonté conjointe de la mairie de Penne (mairie Mr Boyer), du département du Tarn et de l'état d'assurer la pérennité et la qualité de l'alimentation en eau potable de la commune.

A la suite de la canicule de 2003 est établie une carte des zones à risques du département pour l'AEP (adduction d'eau potable) dont fait partie l'ancien canton de Vaour. Le maillage apparaît alors, et en 2011 la DDT finalise l'étude préalable à la réorganisation du réseau. Sont concernés, à ce moment, les villages de Marnaves, Milhars, Penne, Roussayroles et Vaour, mais Il faudra encore plusieurs années pour que les pièces du puzzle s'assemblent : différentes politiques de l'eau de chaque village, contingences techniques et surtout financement.

Le chantier, dont la mairie de Penne est maître d'ouvrage, va s'étaler entre 2018 et 2021 et son coût avoisinera 4 millions d'euros financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne (2 millions d'euros), le département (1 million d'euros) et les communes de Penne et Vaour. Pour la régie de l'eau de Penne reste à financer environ 650000 € remboursable sur 30 ans (prêt de la caisse des dépôts)

A l'automne, nous présenterons ce maillage dans le détail au cours d'une réunion publique sur l'eau de la commune.

La commission eau

Aménagement du village :

La première tranche (du devant de la Mairie jusqu'à la maison Chaudat) est terminée. Le coût a été de 92 000 € HT dont environ 50% de subventions.

La seconde tranche (de Chez Domi jusqu'à l'école en passant par l'épicerie) est en cours. Nous avons mis la priorité avant l'été sur l'accès handicapé devant l'épicerie et les places de stationnement sous l'école des deux côtés de la route départementale. Les travaux continueront après la période estivale. Une partie, notamment les murets de pierres, sera faite en régie. Le coût est de 130 000 euros

dont environ 30% de subventions espérées.

La troisième partie, initialement prévue, et qui concerne l'aménagement de la « place du terrible », l'espace poubelles sous la salle des fêtes ainsi que le parking de la salle ne pourra malheureusement pas se faire sous ce mandat. Les délais non respectés nous ont fait perdre les subventions qui nous avaient été accordées.

Nous remercions vivement tous les voisins proches, commerces et habitants, de ces divers chantiers (voirie, OT, maison partagée) d'avoir supporté avec patience toutes les nuisances qui se sont prolongées bien au-delà de ce que nous aurions imaginé.

Le SPANC arrive sur la commune (service public d'assainissement non collectif).

De compétence de la Communauté de Communes le SPANC consiste à effectuer un contrôle de vos installations d'assainissement pour voir si elles remplissent correctement leur rôles d'épurations pour ne pas polluer

l'environnement. Ce contrôle est financé par une redevance obligatoire perçue par la Communauté de commune et effectuée par la SAUR (mandatée par la 4C).

Il s'agit d'un audit de votre installation, charge à vous ensuite de vous mettre aux normes comme vous le souhaitez.

Restauration de la salle des fêtes Nous travaillons sur ce dossier depuis trois ans. Les travaux commenceront enfin à la fin septembre : réfection totale de la toiture et isolation, isolation des murs par l'extérieur et bardage en bois, électricité et peinture, aménagement de la cui-

sine. S'en suivront dans un second temps les aménagements intérieurs. La salle sera donc non utilisable à partir de fin septembre et pour un délai difficile à préciser pour le moment. Coût des travaux, 330 000 € dont 75% de subvention espérés.

Maisons partagées et C'Vital Depuis le 1 avril, la maison de Penne a ouvert ses portes. Elle accueille actuellement un couple de résidents. La maison de Milhars est pour l'instant entièrement occupée. Chacune des maisons de Penne et Milhars possède 4 chambres équipées de salle de bain et toilettes, une grande salle commune. Une maîtresse de maison par site est disponible et à l'écoute des résidents.

Le coût de résidence se décompose entre la facturation des services égal à 900 € (restauration, blanchisserie, hygiène des locaux, prestations d'animation...) et 350 euros pour le loyer. Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

- Marie Lauque, assistante sociale de C'Vital tel : 06 38 20 28 07 et/ou - Jackie Damo, tel : 06 75 49 39 64

INTERNET : Plus de débit grâce à la fibre

Suite à l'arrivée de la fibre optique dans le petit bâtiment de télécommunications (Nœud de Raccordement d'Abonnés) situé en face de la Salle des Fêtes, Orange a ouvert à Penne son service VDSL permettant un débit beaucoup plus important que l'actuel ADSL ; 168 clients sont éligibles à ce service, en principe ceux dont la longueur de ligne les rattachant au Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) est inférieure à 1200 m. Car en VDSL l'affaiblissement du signal est très rapide.

Les heureux élus devraient recevoir prochainement un courrier d'Orange leur proposant un basculement vers ce nouveau service. Ce devrait être gratuit pour les clients

ayant déjà un abonnement comprenant une offre internet chez Orange. Attention néanmoins, avant tout basculement, à bien vérifier avec les techniciens d'Orange que les conditions sont effectivement réunies pour bénéficier pleinement de ces forts débits, car la VDSL est relativement instable.

Les autres clients devront attendre, sauf exception, l'installation par Orange de NRA déportés pour pouvoir bénéficier de débits boostés ; c'est justement ce qui va arriver à partir du 10 juillet aux clients de la vallée de la Madeleine et de Larmandel à partir du NRA de Bruniquel.

A noter enfin, conséquence de l'arrivée de la fibre à Penne, que les concurrents d'Orange pourront installer leurs équipements et faire des offres.

Travaux sur les logements communaux de l'ancienne Poste à Penne et de Roussergues :

Les devis de réfection des toitures de ces logements sont en cours d'élaboration.

Travaux sur le site des encombrants

Trois types de travaux sont prévus prochainement sur ce site dès que l'achat des parcelles sera conclu devant notaire.

- l'implantation d'un bassin de reprise d'eau qui servira au traitement des eaux en provenance de La Madeleine et Amiel ainsi que la délimitation de son périmètre de protection rapproché
- la confection de deux dalles béton (financée par Trifyl) l'une qui accueillera les déchets électroniques et l'autre qui évitera que les bennes ne s'enfoncent dans la terre.
- Un hangar qui servira de stockage des copeaux de bois pour la chaudière du réseau de chaleur

PLU à Penne

Suite à la décision des services de l'Etat de refuser la proposition de PLU à Penne (cf. courrier de Monsieur le Préfet), le conseil municipal a décidé de ne pas poursuivre sa finalisation compte tenu, d'une part du coût supplémentaire à investir (environ 15 000 €) mais aussi au vu de l'obligation qu'a eu la Communauté de Communes de prendre à partir du 1 janvier 2018 la compétence PLU intercommunal (PLUI). Donc, superposition de travail et de dépenses.

Dans le cadre de la mise en route de l'étude PLUI début septembre, le travail effectué par la commission PLU de Penne sera utilement réinvesti par le cabinet chargé du projet.

Actuellement, la commune de Penne est donc sous le régime du règlement national d'urbanisme (RNU) qui concerne les territoires qui ne sont soumis à aucun document d'urbanisme (POS, PLU, PLUI, carte communale).

Une commission communale d'urbanisme a été constituée très récemment au sein du conseil municipal afin d'examiner préalablement les dossiers et d'être en capacité de les argumenter auprès de la DDT.

Une réunion est programmée en septembre avec les services de la DDT afin d'y présenter la dizaine de demandes (permis et autorisations de travaux).

Une rencontre entre le Président de la 4C, le Maire de Penne et les services de l'Etat a permis d'assouplir les positions de la DDT qui semble dorénavant plus encline à débloquer les situations dès lors qu'elle respecte le cadre global du RNU et des règles locales.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service connaissance des territoires et urbanisme
Pôle urbanisme
Bureau doctrine urbanisme
Affaire suivie par : Stéphane BONNAUD
Tél : 0 581 275 910
Courriel : stephane.bonnaud@tarn.gouv.fr

Albi, - 2 OCT. 2017

Monsieur le maire,

Par délibération du 23 juin 2017, vous avez arrêté votre projet de plan local d'urbanisme (PLU). A ce titre, vous m'avez adressé le 06 juillet 2017 les exemplaires nécessaires à la consultation des services associés conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Ce projet de PLU, engagé en 2009, a donné lieu à de nombreuses réunions de travail permettant à chacun d'exposer son point de vue se sont toujours déroulées dans le cadre de relations de confiance, ce dont je vous remercie.

Il apparaît cependant que certaines remarques importantes de mes services n'ont pas été intégrées et demeurent dans le projet de PLU dont certaines sont susceptibles de le fragiliser juridiquement. Il s'agit :

- de nombreuses dispositions présentes dans les différentes pièces du PLU qui vont à l'encontre de la volonté affichée par la collectivité dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- des besoins en foncier nettement surdimensionnés et un nombre bien trop important de bâtiments (124) pouvant changer de destination au regard des besoins identifiés sur la commune ;
- d'un diagnostic agricole insuffisamment approfondi pour permettre de mesurer l'impact du projet sur les espaces et exploitations agricoles ;
- d'un développement des hameaux trop important, réparti sur l'ensemble du territoire de la commune sans prioriser ;
- d'une desserte des zones à urbaniser par les réseaux insuffisamment traitée ;

J'appelle votre attention sur le fait que ces remarques ont été rappelées tout au long de la procédure par les personnes publiques associées dont la DDT.

En conclusion, au vu de ces éléments et des analyses des services de l'Etat, j'émet **un avis défavorable** sur ce projet arrêté.

Je joins, pour examen, les avis émis par les services et je vous invite à modifier et ré-arrêter votre projet de PLU afin de prendre en considération l'ensemble des observations mentionnées dans ces avis.

Les services de l'Etat se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le préfet

Jean-Michel MOUGARD

Penne, village de la destination Grand Site Occitanie « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales »

C'est le lundi 28 mai dernier qu'a été signé le 1er des 39 contrats Grands Sites Occitanie : « Cordes sur Ciel et les cités médiévales » ! Nous sommes fiers car notre village fait partie de la destination, comprenant Cordes sur Ciel, Puycelsi, Castelnaud-de-Montmiral et Bruniquel.

La politique régionale - vaste programme d'aménagement du territoire - s'appuie sur le vécu de la première expérience des Grands Sites Midi Pyrénées qui, de 2008 à 2015, ont assuré une forte notoriété des sites labellisés, passant de 43 % à 85 % de fréquentation, soient quelques 13 millions de visiteurs chaque année, en prenant appui sur une stratégie de qualité, d'animation du réseau et de promotion.

Le nouveau dispositif, intégrant l'ensemble de la région Occitanie, met en avant la capacité d'innovation des territoires concernés. Ainsi pour être retenus, chaque territoire a su mettre en place une stratégie de développement se projetant sur une durée de cinq ans.

Pour notre destination, ce sont les thématiques du patrimoine architectural, du patrimoine naturel et de la gastronomie qui sont les fils conducteurs.

Les Grands Sites se présentent comme une destination touristique à part entière, prenant en compte son territoire d'influence, garant d'une attractivité et d'activités durables. Cette nouvelle approche privilégiée par la Région permet de structurer une offre de qualité et de préserver le bien vivre des habitants.

Obtenir le label « Grands Sites Occitanie » entraîne de lourds investissements pour répondre aux flux de touristes toujours plus grandissants : investissements réalisés pour la valorisation du patrimoine, la qualité des infrastructures d'accueil, la préservation de l'environnement des sites.

Egalement, les Offices de Tourisme de ces destinations proposent un plan de communication et de promotion visant à développer, plus encore leur notoriété auprès des habitants d'Occitanie et sur les marchés touristiques nationaux comme internationaux. La collection des "Grands Sites" est mise en valeur via des vidéos touristiques circulant sur Internet et réseaux sociaux, mais également par l'impression de plaquettes respectant une charte graphique officielle.

Marie-Christine Lasserry - *Directrice de l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour*



4C Informations

Le 3 avril dernier le tribunal administratif de Toulouse a **rejeté notre requête** concernant la suspension de la décision de fusion du Préfet avec la 3CS (Carmaux).

2 procédures ont été lancées suite à ce rejet, au tribunal administratif de **Bordeaux** :

- **une demande de sursis à exécution** du jugement du TA de Toulouse
- **une procédure d'appel**, toujours à Bordeaux, qui entraînerait un nouveau jugement sur la totalité de la procédure et impliquerait (si l'appel est accepté) une "question prioritaire de constitutionnalité" (d'où de nouveau Conseil d'Etat et Conseil Constitutionnel)

En effet, il semble qu'il y ait incohérence dans les textes entre loi Notre et Constitution.

L'article 72 de la Constitution prescrit que les collectivités soient libres de leur gestion en toutes connaissances alors que la loi Notre ne fait pas obligation de transmettre les éléments de gestion.

Le vote intervenu à la 3CS en ce qui concerne la fusion de nos deux collectivités (32 votants, 4 pour, 2 nuls, et 26 abstentions, réputées dans ce cas précis comme favorables) est intervenu sans qu'aucun élément budgétaire ne soit communiqué aux élus. Dans ces conditions d'incertitude de la procédure d'appel, par ailleurs non suspensive, il ne paraît pas au préfet urgent de prendre position.

Taux d'impositions 2018 :

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
D'habitation	11.07	11.07
Foncière (bâtie)	8.33	8.33
Foncière (non bâtie)	32.35	32.35
CFE	31.89	31.89

Taux TEOM 2018 - TAUX RURAL (17 communes) 11.70% - TAUX URBAIN (2 communes) 9.07%

	PROD ATTENDUS	BASES	TAUX
Communes rurales: Boumazel, Labarthes-Bleys, Lacapelle Ségalar, Laparroquial, Le Riols, Livers-Cazelles, Marnaves, Milhars, Mouzieys-Panens, Penne, Roussayrolles, Souel, Saint Marcel-Campes, Saint Martin-Laguépie, Saint Michel de Vax, Vaour, Vindrac-Alayrac	282 141	2 411 462	11,70%
Communes urbaines: Cordes sur Ciel, Les Cabannes	134 581	1483803	9,07%

Repas scolaires

Vous trouverez en page 9 deux courriers :

- ⇒ un courrier envoyé au Président du Conseil Départemental qui est une réponse à une volonté du CD de mettre en vente la structure de Fontbonne (comprenant la cuisine collective) et ceci en juin 2018. Nous avons donc été reçu par le Président qui s'est montré, face à nos arguments, extrêmement compréhensif, nous accordant un délai non défini mais important.
- ⇒ le second courrier, qui sera transmis au Président du CD ces jours-ci, veut mettre en évidence le travail que nous menons sur les repas scolaires, coordonné par Marie-Hélène, et surtout l'impact économique local qui s'en suit. Merci aux parents d'élèves, et en particulier à Delphine P. ainsi qu'à notre diététicienne parente à Cordes.



Les Cabannes, le 23 mars 2018.

Monsieur Paul QUILLES
Président de la Communauté de Communes
à
Monsieur Christophe RAMOND
Président du Conseil Départemental du Tarn

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 février dernier vous nous informiez de votre souhait de mettre en vente tout ou partie de la propriété de Fontbonne « à minima sur la partie inoccupée (hébergement et salle d'activité) ».

Par ce même courrier, vous souhaitiez connaître la position de notre communauté sur la mise en vente de ce bien « dans son intégralité ».

Comme vous le savez, la cuisine de Fontbonne avec ses deux cuisiniers fournit les repas scolaires aux 4 écoles de notre territoire (environ 35 000 repas/an).

Depuis maintenant 7 ans, nous avons mis en place un projet de territoire ambitieux sur le plan de la restauration scolaire afin de fournir à nos élèves des repas de qualité.

Cette démarche a été entreprise au départ grâce à la collaboration de l'association ADEART. Elle repose aujourd'hui sur un réseau de producteurs locaux (viande, fromage, légumes, fruits) mais également sur des achats conséquents dans nos commerces locaux.

C'est pour notre communauté une manière de soutenir financièrement l'activité agricole et économique de notre territoire profondément rural (avec des densités parfois inférieures à 10h/km2), territoire dont vous n'ignorez pas les fragilités. Les habitants et les élus sont très attachés à cette démarche. Nous la renforçons d'année en année.

Vous comprendrez que la procédure de mise en vente de Fontbonne nous contrarie grandement car elle mettrait un coup d'arrêt brutal à ce fonctionnement puisqu'il ne nous est financièrement pas possible d'acquiescer ce bien.

Nous souhaiterions donc pouvoir envisager avec vous des solutions qui permettraient à notre collectivité de maintenir en l'état ce service local de restauration scolaire.

Dans l'attente d'un échange plus approfondi, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de notre considération.

Le Président,

Le Vice-Président Responsable des repas scolaires,


Paul QUILLES



Philippe DELABRE

Les Cabannes, le 20 Juin 2018.

Aux parents d'élèves fréquentant
les cantines scolaires

Concerne : fonctionnement de la cantine scolaire

Madame, Monsieur,

Nous désirons par la présente vous faire part du travail mené au sujet des repas servis à la cantine scolaire de votre - vos - enfant-s- sur les communes de Cordes sur Ciel, Milhars, Penne et Vaour.

Un collectif de parents s'est créé en début d'année autour de ces cantines : vous avez été destinataires fin 2017 d'un sondage concernant la qualité des repas cuisinés par la cantine de Fontbonne et des résultats de celui-ci.

Un travail collégial est mené depuis lors : les deux élus en charge de la cuisine collective de Fontbonne et des écoles de la 4C, le collectif de parents (dont une diététicienne), le personnel de la cuisine collective (cuisiniers et personne en charge des menus), travaillent sur le respect du plan alimentaire pour le bon équilibre nutritionnel des repas. Les menus ont donc été revus et sont à présent validés par une diététicienne.

Dans le même temps, nous faisons l'essai d'introduire un repas entièrement « bio » et un repas végétarien par période (de 1.5 mois environ), en plus des repas déjà cuisinés à base de denrées issues de producteurs locaux.

Ce travail mené collégialement depuis quelques mois et les modifications des menus qui en ont découlé ont suscité quelques remarques auxquelles nous nous efforçons de trouver une solution, dans le respect du cadre réglementaire existant.

Conjointement au travail sur les menus, une réflexion sur le gaspillage alimentaire est en cours : le respect des grammages permettra sans doute une forte diminution des « restes ».

Nous restons à votre écoute pour toute suggestion et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Philippe DELABRE
Vice-Président
en charge de la
cantine de Fontbonne

Claude BLANC
Vice-Président
en charge des écoles

Le collectif de parents
d'élèves



33, Promenade de l'Autan - 81 170 LES CABANNES
Tél/Fax : 05.63.56.07.02 - Courriel : ccpcayscordais@orange.fr

Paroles de femmes

N'hésitez pas à joindre la mairie qui selon les difficultés que vous rencontrez, pourra vous mettre en rapport avec des associations compétentes pour vous aider.

paroles
de femmes

- Violences conjugales : que dit la loi ?

Article 222-11/ 222-12 / 222-13 du code pénal

Loi du 27 février 2017 portant réforme de la prescription en matière pénale

- Allongement des délais de prescription en matière de délits : 6 ans . Sont par exemple concernés les violences (y compris psychologiques), avec ou sans ITT, par le conjoint, concubin ou partenaire de PACS ; les agressions sexuelles autres que le viol (attouchements, baisers forcés...) ; le harcèlement moral ; menaces de meurtre, de viol ou d'agression sexuelle.

Allongement des délais de prescription en matière de crimes : 20 ans. Sont par exemple concernés les viols ; les violences d'un conjoint, concubin ou partenaire de PACS ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente ; les meurtres ; les enlèvements et séquestrations.

Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences de ces dernières sur les enfants :

crée l'ordonnance de protection (voir Pour vous protéger) pour les victimes de violences conjugales en cas de péril imminent ou les personnes menacées de mariage forcé, et la sanction de sa violation

- possible retrait de l'autorité parentale pour les personnes condamnées comme auteur, co-auteur ou complice d'un crime sur la personne de l'autre parent (*art 378 du Code civil*)
 - toute décision portant sur l'exercice de l'autorité parentale doit prendre en compte les pressions ou violences, à caractère physique ou psychologique, exercées par l'un des parents sur l'autre (*art 373-2-11 Code civil*)
 - un conjoint, concubin, partenaire de PACS ou « ex » (conjoint, concubin, partenaire de PACS) violent, mis en examen, peut être assigné à résidence avec surveillance électronique
- crée le délit de harcèlement moral au sein du couple (violence psychologique) à l'article 222-33-2-1 du Code pénal (voir Le harcèlement moral)

- établit le mariage forcé comme circonstance aggravante en cas de violences exercées contre une femme qui refuserait l'union qu'on lui impose

délivrance ou renouvellement de titres de séjour pour certaines femmes étrangères victimes de violences (voir La situation des femmes étrangères), notamment en cas d'ordonnance de protection en raison de violences au sein du couple.

paroles
de femmes

L'ASSOCIATION PAROLES DE FEMMES

Chaque année ce sont 250 à 300 femmes qui poussent la porte de l'association. 90% d'entre elles viennent suite à la problématique des violences,

L'accompagnement proposé est global et individualisé et peut s'effectuer sur différents plans : psychologique, juridique, administratif, emploi, logement, santé et aussi familial.

Une palette d'ateliers collectifs est proposée, chacune peut y trouver ce qui lui convient le mieux pour traverser la problématique à laquelle elle est confrontée : groupes de parole, rencontres thématiques, ateliers d'écriture, art-thérapie, self-défense....

Un dispositif de prise en charge des enfants exposés aux violences a été mis en place en 2015. Avec « les mots pour le dire », l'association accompagne le lien mère-enfant.

L'association sensible également à son territoire et aux spécificités des violences faites aux femmes en milieu rural notamment dans la limitation de leur accès aux droits, met en place depuis 2016 des Relais Ruraux. Ces Relais sont des habitantes, des partenaires institutionnels, des professionnels de santé, des élus... des citoyens et citoyens, qui repèrent les victimes, les accueillent et les orientent vers l'association.

- « Accueil de Jour » labellisée par l'Etat depuis 2012 spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants.
 - « Réfèrent violences » pour le Département du Tarn.
 - Membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (ENSF), qui accueille et héberge depuis plus de trente ans des femmes victimes de violences et gère la plateforme d'écoute le 3919.
- L'association est également ouverte à toutes les femmes qui souhaitent rompre la solitude, se ressourcer, reprendre confiance en elles, être aidées en cas de difficultés.

Association Paroles de Femmes
8, Rue de la Madeleine
81600 Gaillac
09 51 87 31 70
parolesdefemmes81@gmail.com

Accueil du lundi au vendredi, sans ou sur rendez-vous
Que vous veniez régulièrement, de temps en temps ou pour la première fois,
vous êtes toutes les bienvenues !

Église Saint Vergondin Penne

L'Association « Sauvegarde des églises de Penne » a le grand plaisir de vous annoncer le début des travaux de restauration des peintures de la nef.

En effet, grâce à vos dons ou votre participation à nos diverses animations (vide grenier, etc.) la 1^{ère} tranche des travaux a pu commencer la semaine dernière.

Les Ateliers d'Autan, spécialisés dans ces rénovations et son équipe (Nathalie, Cynthia et Pierre) ont « attaqué » avec sérénité ce beau chantier.



Merci à tous pour votre participation et merci à la Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées et tout particulièrement à Olivier CEBE pour son aide active et son soutien.

Bien sûr, vous pouvez continuer à diffuser largement le lien direct pour St Vergondin via la Fondation www.fondation-patrimoine.org/51540

ou adresser vos dons à FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Occitanie Pyrénées

11 boulevard des Récollets - 6 B

CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

en mentionnant – Saint Vergondin Penne 81 - au dos du chèque (un certificat fiscal vous sera envoyé)

ou directement à notre association.

Car....ce n'est pas fini....Une fois les peintures de la nef terminées, il nous restera à faire celles de l'Arc, du Chœur, et des 3 chapelles. Nous vous rappelons que les 2 autels représentant la mort de la Vierge Marie et la mort de St Joseph ont déjà été restaurés par les Ateliers d'Autan en octobre dernier..

Début mars, une équipe de bénévoles a jointé les pierres du bas des murs intérieurs et en septembre prochain « repeindra » le haut des murs recouverts de ciment dans les années 1960.

Merci à tous.



Les 3 premiers vitraux réalisés par Jean Eche ont été mis en place mi mars.

Les 3 suivants sont en cours de réalisation... et seront posés dans « la lancée ».

Merci à Jean.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite des travaux et de toutes les animations que nous organiserons pour Saint Vergondin.

De ce fait, nous organisons du samedi 28 juillet au mercredi 15 août dans l'église de Penne une expo sur le thème « autour du café » (moulins anciens, cafetières, services, boîtes, plaques publicitaires, etc.) - Vernissage de l'expo samedi 28/07 à 18 h où vous êtes cordialement invités.

Durant ces 2 semaines, nous accueillons une quinzaine d'artisans (potier, verrier, relieuse, couturière, etc.) ou de producteurs locaux (vin, conserves canard, miel, confiture, etc....) qui vous proposeront leurs produits ou créations.. 20 % des ventes reviennent à l'association et nous permettent de continuer la restauration des 4 églises sur les 6 que compte la commune de Penne.

Mercredi 15 août, sur la place de l'église à Penne (ou salle des fêtes en cas de pluie), vente d'objets (donnés par les paroissiens style vide greniers) au profit de St Vergondin,

Dans l'attente de vous voir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus chaleureuses salutations,

Pour L'association Marcel Rigaut



Les médiévales du château de Penne

Les dimanches 15 et 29 juillet / 5 et 12 août

Revivez le temps d'une journée l'ambiance des forteresses du Moyen Age, à l'occasion des traditionnelles Médiévales du château de Penne !

15 juillet : ateliers sur l'art de vivre au Moyen Age et l'armement, initiation pour petits et grands aux combats de chevaliers, atelier du forgeron

29 juillet : théâtre, saynètes, jonglerie, échoppe de la boissellerie médiévale, ateliers sur l'art de vivre au Moyen Age

5 août : contes pour enfants, saynètes, ateliers sur l'armement médiéval, l'herboristerie et la cartomancie, initiation aux combats de chevaliers, atelier du forgeron

12 août : musique médiévale écossaise, atelier de jeux médiévaux, initiation aux combats de chevaliers et atelier sur l'armement

A toutes les dates :

- **Chantier médiéval vivant**, pour découvrir les méthodes ancestrales de constructions : de 10h30 à 12h et de 14h à 19h

- **Visites théâtralisées**, pour se replonger d'une manière originale dans l'histoire de la forteresse : à 14h30 et 17h (*thématiques différentes à chaque date*)

Site ouvert de 10h30 à 19h30

Journées médiévales en partenariat avec : Les Bâtisseurs Médiévaux, l'AGIT, L'Association Corbin, La Vie Moyennégoise, La Trace du geste, Jean-Luc Bappel, Atlantis, Comme des Gosses, Claymor Clan, Joc'Bois.

Entrée gratuite pour les habitants de Penne et sa commune

Tarif spécial "médiévale" (pour les visiteurs résidant en dehors de Penne et sa commune) :

7,50€ adulte

3,50€ enfant (7 à 16 ans)

5,50€ réduit (étudiant, demandeur d'emplois)

20€ famille (2 adultes + 2 ou 3 enfants de 7 à 16 ans)

Gratuit moins de 7 ans



<https://www.chateau-penne.com>

FAMILLES RURALES**La Pause friperie passe à l'heure d'été**

La dynamique équipe bénévole vous accueille le mercredi de 16h à 18h, le samedi de 10h30 à 13h et de 16h à 18h, pour boire un sirop, discuter, échanger des infos ou trouver une tenue de rêve pour l'été.

Les animations pendant le Festival de l'Été de Vaour, du 1er au 5 août : un espace pour participer

Pendant le festival, Familles Rurales se mobilise : mise en place d'un salon de thé accueillant, dans une ambiance familiale, pour les habitants et les festivaliers, comportant un salon de lecture et des animations proposés par la médiathèque Noël Richard; ouverture de la friperie de Vaour 17h à 22h; un stand crêpes devant le salon de thé.

Nous recherchons des bénévoles de tous âges pour participer à ces animations. Des créneaux horaires de 16h à 23h sont disponibles, tous les jours du festival, alors n'hésitez pas, contactez Catherine Buisson, coordinatrice Familles Rurales au 07 86 90 12 21 ou 05 63 56 39 23 ou afrv@vaour.net.

Nous sommes également preneurs de tous gâteaux, tartes, entremets, faits maison, pour enrichir le menu du salon de thé. Vous pouvez les y déposer tous les jours, à partir de 16 heures, pendant le festival.

Ces animations nous permettent de financer nos projets sur le territoire, tout au long de l'année, mais elles sont également des temps forts de rencontres et d'échanges.

Le stand crêpes pendant les Fêtes de Penne

Comme chaque année, Familles Rurales organisera un stand crêpes durant les Fêtes du village. Pour donner un coup de main à ce stand, contactez Catherine Buisson au 07 86 90 12 21.

Les Patous

Avez-vous déjà entendu : J'irais bien au ciné... mais pas tout seul. J'irais bien me balader ...

mais pas toute seule. Sans parler de la piscine, du spectacle, de la visite au musée, du jardinage.... Pour en finir avec cette petite phrase, **les Patous s'organisent en proposant un plan d'actions, ouvert à tous les habitants du Causse, de 7 à 97 ans.**

Depuis avril, les Patous ont proposé une sortie piscine à Caussade, 3 matinées bien-être à la friperie de Vaour avec Rose, coiffeuse à domicile, une visite de l'Abbaye de Beaulieu, une balade à Itzac, une cueillette de cerises, une balade en vélo électrique en Grésigne.

Le programme est diffusé dans les friperies, épicerie, espaces publics du Causse mais aussi sur le site de Familles Rurales du Causse et sur celui des "zamies" (site de sorties partagées), et bien sûr par mail si vous en faites la demande,

Si vous avez des idées à partager, de balades, de sorties culturelles, de séances de jardinage, de pâtisserie, d'ébénisterie.... contactez Catherine Buisson, coordinatrice de Familles Rurales afin qu'elle intègre vos propositions au programme des Patous, qui paraîtra chaque mois. Tel 05 63 56 39 23 ou 07 86 90 12 21 ou afrv@vaour.net

Un ciné avant la rentrée : séance de Cinéma en plein air « La La Land »**Dimanche 26 août, à la nuit tombée, sur le Causse****Presse du jus de pomme 2018 : samedi 13 et dimanche 14 octobre, à Penne****La Lettre d'Info de Familles Rurales du Causse : à portée de clic**

L'association propose chaque mois une lettre récapitulant l'actualité culturelle, les loisirs et les services sur le Causse. Pour la recevoir par mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse afrv@vaour.net ou en appelant Emmanuelle au 05 63 56 39 23.

A la rentrée, un cours de danse de salon débutant pourrait être mis en place à Vaour, si un nombre suffisant d'élèves s'inscrivaient. Alors, n'hésitez plus, élancez vous sur la piste!

Plus d'infos: Christian et Annie Viguié de Vaour Loisirs +++ au 05 63 55 01 43 ou 06 14 88 17 86

NB : Suspension estivale des ateliers yoga de Louise Riley, reprise en septembre

**Tennis Penne**

Les deux tournois habituels de pétanque auront lieu, comme à l'accoutumée les lundi (16) et vendredi (20) à 15h00

Nous retransmettrons sur grand écran la finale de la coupe du monde de football le dimanche 15/07 à 17h00

INSCRIPTION TOURNOI
 ☎ 06.87.78.08.56 ✉ contact@aspennne.org
 www.aspennne.org fb.me/tennisdepennne

REPAS CHAMPÊTRE
 TOUS LES SOIRS 20h30 APERO CONCERT

NOMBREUSES ANIMATIONS ! CONCOURS de PÉTANQUE
 - Open Grésigne du 09 au 23 septembre 2018 - Tournoi homologué FFT [TENNIS] -
 ASSOCIATION SPORTIVE DE PENNE - «GARRISSOU» 81140 PENNE

Eau :

Pour les usages non prioritaires, nous incitons les habitants de la commune à réfléchir à la récupération de l'eau. Les eaux domestiques en sortie d'assainissements peuvent être collectées pour être réutilisées par exemple pour l'arrosage du jardin par goutte à goutte. Les eaux pluviales peuvent être collectées dans une cuve.

Si vous êtes intéressé par une cuve de récupération merci de vous faire connaître pour que nous puissions faire un achat groupé.

Elisabeth Coutou

Pour la commission eau (coutou.elisabeth@orange.fr)

Déclaration des meublés de tourisme

La déclaration d'un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, est obligatoire dès lors qu'il ne constitue pas la résidence principale.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire cerfa n°14004*03. Il reçoit un accusé de réception. *À noter : si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.*

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Nouvel Office de tourisme et La Poste

Horaires de La Poste : 9h-12h du lundi au samedi. Fermé le vendredi

Horaires OT : 9h à 12 h du lundi au samedi. En juillet et Août, ouvert du lundi au samedi 14h30 à 17h30 y compris le dimanche



Office de Tourisme
du Pays Cordais au Pays de Vaour

**Pluviométrie**

(relevés effectués à Vaour par Thomas Bousquet pour Météo France)

◇ Janvier : 204 mm	Avril : 77 mm
◇ Février : 81 mm	Mai : 178 mm
◇ Mars : 158 mm	Juin : 162 mm

RENDEZ-VOUS LE 22 SEPTEMBRE !

Des habitants de la commune lancent le projet d'une manifestation artistique, festive et poétique, à Penne. Un festival populaire et de qualité, parrainé par Penne Mirabilia, le Château, La Caverne, et la Mairie.

Imaginez, le temps d'un week-end de septembre, une balade poétique dans le bourg historique de Penne, balade égayée par un enchevêtrement de spectacles sur la place de l'église et au Château, de rencontres avec poètes et éditeurs, de déambulations et « performances » (ex. musique, danse, lecture, chant, vidéo,...) dans les espaces publics et privés (ruelles, jardins, terrasses, placettes); tout cela accompagné de quelques verres de vin et de repas conviviaux partagés avec les habitants !

Telle serait la forme idéale de cette manifestation. Toute une équipe de volontaires travaille déjà à donner corps à ce rêve pour 2019. Vous êtes chaleureusement invités à les rejoindre. Vos talents, vos envies, votre enthousiasme sont les bienvenus.

Une première rencontre de présentation, et d'échanges, aura lieu :

- * SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 À PARTIR DE 11H30,
- * SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE (OU À LA SALLE DES FÊTES),
- * DANS LE CADRE D'UN APÉRITIF.

Tous les sympathisants au projet, dont nos nombreux artistes et auteurs locaux, tous les pennols qui voudraient en savoir un peu plus, sont attendus pour ce moment convivial accompagné de quelques surprises !

Etat Civil 1^{er} semestre 2018**Naissances :**

BABOU-CARIMBACASSE Moussa, né le 16 mai 2018 à Montauban, parents domiciliés au Bourg
 CHABAL Lison, née le 28 mai 2018 à Montauban, parents domiciliés à Murel

Décès :

RIGAL Philippe, décédée à Penne le 11 mars 2018
 TEULIERES Anne-Marie, décédée à Montauban le 25 mars 2018
 BROUSSES veuve VAISSIER Loetitia, décédée à Gail-lac le 21 avril 2018

FÊTES de PENNE 4-5-6 AOÛT

Samedi 4 Août

14H Tournoi de Pétanque

20H PAËLLA

Réservation : 06 10 48 89 53

LES LEADERS

Dimanche 5 Août

19H APERO CONCERT (S'IN)

Lundi 6 Août

Petite restauration
sur place

14H Animations Ludiques

18H BATUCADA

22H FEU D'ARTIFICE

Concert LES CHARETTES



Le menu de l'été

Entre traditions et nouveautés, il fera bon savourer entre amis les spécialités culturelles et festives concoctées par les Associations de Penne...

AGENDA

► 4 juillet - 21 h / **Concert** - Eglise de St Paul de Mamiac

« KUMBAYA », Gospel . Participation libre.

► 7 juillet - dès 14 h / **Fête Nature et Chasse** – Centre sportif de St Paul

Concours de pétanque+Apéritif concert+ Repas sangliers à la broche+Bal animé par Disco Mobile (variété-musette). Réservation 0685440491/0685256441

► 13 juillet – dès 15h/ **Fête locale** de St Paul de Mamiac. Concours de pétanque en doublette+Repas champêtre+Bal animé par J-P Baylé.

► 14 juillet → 22 juillet / **Tournoi de**

Tennis amical– Centre sportif de St Paul
Compétitions chaque jour + Repas conviviaux
contact@aspenne.org/www.aspenne.org
(0687780856)

► 18 juillet - 21 h / **Concert** – Eglise de St Paul de Mamiac

« MANDIWA », Jazz. Participation libre

► 20 juillet - 20h30/ **Théâtre** « Pigeon vole » par Danielle Roques . Place de l'église de Penne

► 25 juillet - 21h/ **Concert** – Eglise St Paul
«TRIO ARIA» Musique ancienne.

► 28 juillet - 18h/ **Vernissage Expo**

« Autour du café ». Eglise de Penne.

► 29 juillet → 15 août/ **Exposition**

« Autour du café »+Vente produits du terroir.

► 29 juillet/ **Fête locale** de Belaygue

10 h 30 Messe à St Pantaléon +14h30
Concours de pétanque en doublette+18h30
Apéritif +20h Repas champêtre (aligot) +
Animation variétés /musette + Tombola
(réserver 0563563475 ou 0563563022).

► 4 août → 6 août / **Fêtes de Penne**

Concours de pétanque à 14 h 30 + Repas
soirée Paella (réserver 0678992686)
Restauration et buvette

« **Spécial Concert** » +Feux d'artifice

► 15 août/ **Vide-grenier** – Place de l'église de Penne.

Brocante insolite au profit de la restauration de l'église St Vergondin.

► 9 sept→23 sept/ **Open Grésigne**

Tournoi homologué FFT – AS Club de Penne

Venez nombreux, tout

Moment partagé

Est une fête !

Euh...!

